



EVOLUTION DE L'UTILISATION DU TERRITOIRE EN MEUSE DE 1992 à 2003.

*Source: enquête annuelle utilisation du territoire
Service de statistique agricole
Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.*

ETAT DES LIEUX EN 2003.

Le territoire meusien couvre une surface de 623.641 hectares (surface IGN); cette surface a varié durant la période 1992-2003 avec le rattachement à la Meurthe et Moselle de la commune de Han devant Pierrepont au 1er janvier 1997(496 ha dont 343 ha de surface agricole utilisée -SAU-).

L' ensemble de cette étude a été réalisée en considérant la surface départementale constante entre ces deux années.

INVENTAIRE DEPARTEMENTAL 2003.

Les termes employés en matière d'utilisation du territoire sont:

- espaces naturels : marais, étangs, bois, forêts, superficies boisées hors forêt, friches landes, chemins enherbés....
- espaces agricoles : cultures, surfaces toujours en herbe (STH), prairies, vergers, vignes, jardins potagers....
- espaces artificialisés bâtis ou non: bâtis- volumes construits couverts ou non-; non bâtis - chantiers BTP, carrières, cimetières, cours de ferme, décharges, sols revêtus de forme linéaire ou aréolaire, jardins d'agrément....
- zones "interdites": camps et terrains militaires.

Pour la Meuse, la répartition entre ces différents espaces est la suivante:

Espaces	Surface en ha	Pourcentage de la surface IGN
Naturels	254.289	40.77
Agricoles	341.511	54.76
Artificiels	25.434	4.07
Zones "interdites"	2.407	0.39
Total	623.641	99.99

Chacun de ces espaces peut être analysé plus finement en différents postes.

ESPACES NATURELS

Poste	Surface en ha	Pourcentage de la surface IGN
Eaux permanentes et zones humides	5.316	0.85
Bois et forêts de production	236.938	38.0
Superficies boisées hors forêt	5.315	0.85
Peupleraies	2.708	0.43
Friches, landes, haies, chemins enherbés	4.012	0.64
Total	254.289	40.77

ESPACES AGRICOLES

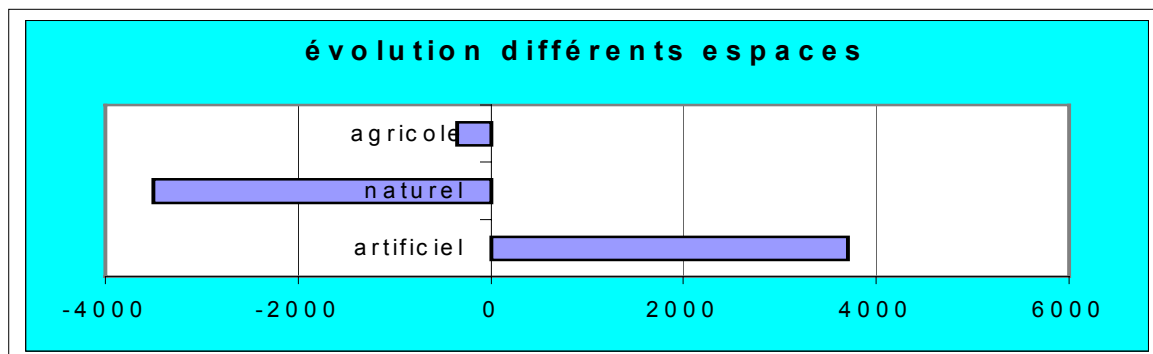
Poste	Surface en ha	Pourcentage de la surface IGN
Surfaces en céréales	161.953	25.97
Surfaces en autres cultures	41.278	6.62
Prairies artificielles et temporaires	8.226	1.32
STH y c. prés vergers	115.108	18.47
Jachère agronomique	12.238	1.96
Vergers fruitiers	1.304	0.20
Jardins familiaux potagers	1.404	0.22
Total	341.511	54.76

ESPACES ARTIFICIELS

Poste	Surface en ha	Pourcentage de la surface IGN
Pelouses et jardins d'agrément	7.323	1.17
Artificiels non bâtis	13.998	2.24
Artificiels bâtis	4.113	0.66
Total	25.434	4.07

EVOLUTIONS DE 1992 à 2003.

L' évolution de l'utilisation du territoire meusien se traduit par une augmentation des sols artificialisés au détriment majoritairement des espaces naturels. Ainsi le domaine artificiel gagne-t-il 3800 hectares pendant que le domaine naturel perd 3500 hectares et les sols agricoles 350 hectares seulement.



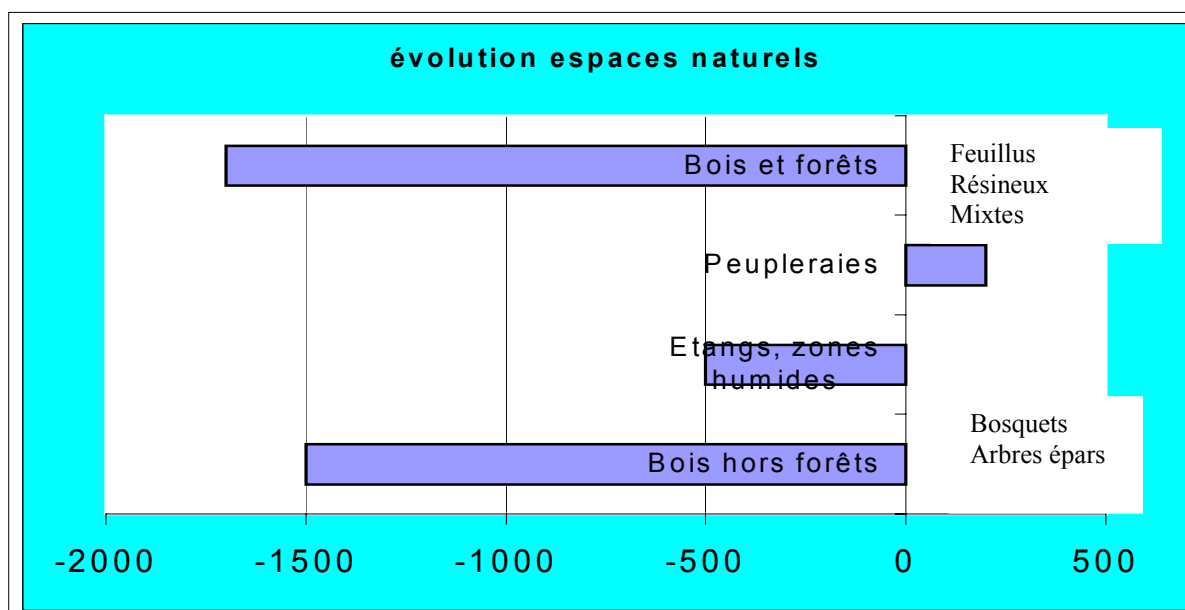
1- ESPACES NATURELS.

Les espaces naturels- eaux, bois- baissent de 3500 hectares (-1.4%) et dans ces postes ce sont les superficies boisées hors forêt qui perdent le plus (-23%) soit 1500 hectares.

Les surfaces en eaux (étangs, marais, zones humides) baissent de 9% soit 500 hectares, les peupleraies augmentent de 8% soit 200 hectares.

Concernant les bois et forêts, les surfaces en feuillus gagnent 1500 hectares (0.7%) alors que les peuplements en résineux baissent de 21% soit 5700 hectares. Les peuplements mixtes (feuillus+résineux) augmentent leurs surfaces de 53% soit 2800 hectares.

Hors bois et forêts, les bosquets perdent 900 hectares et les arbres épars 600 hectares. Dans cette enquête, les bosquets sont des surfaces boisées comprises entre 0.05 et 0.5 hectares et les arbres épars, des formations boisées de moins de 0.05 hectare. Les arbres fruitiers isolés sont compris dans ce poste.



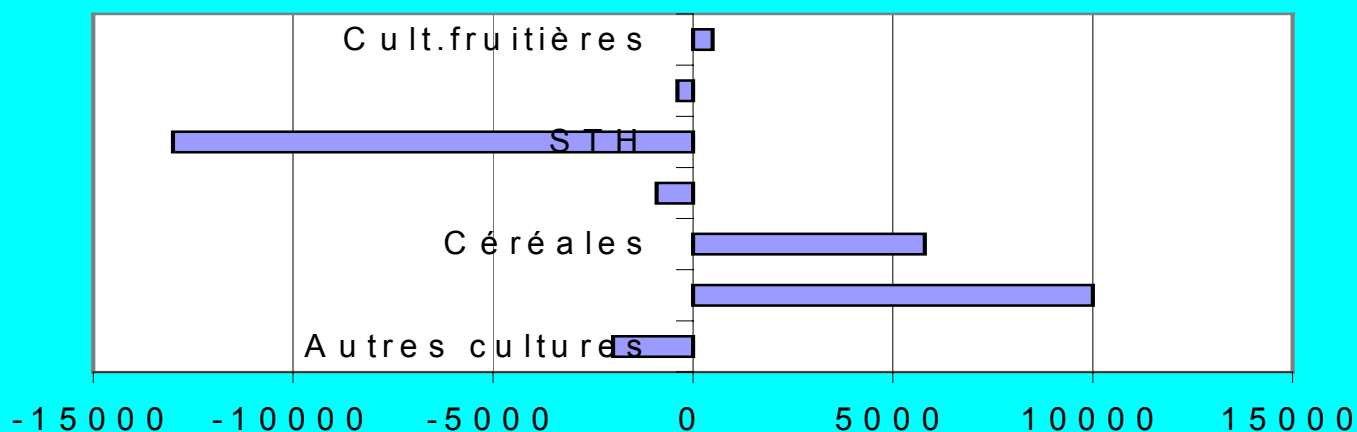
2- ESPACES AGRICOLES.

La surface agricole utilisée (SAU) reste pratiquement stable de 1992 à 2003; en valeur absolue on constate une baisse de 350 hectares soit 0.002% de la SAU départementale. Mais dans cette SAU certains postes varient de façon importante:

- Les cultures fruitières augmentent de 62% (+500 ha) tandis que les jardins familiaux diminuent de 22% (-400 ha)
- La superficie toujours en herbe (STH) diminue de 11% soit 13.000 hectares et les prairies artificielles et temporaires baissent également de 10% soit 900 hectares.
- Les céréales augmentent de 3.7% soit 5800 hectares tandis que les autres cultures non céréalières diminuent de 5% soit 2000 hectares.
- La *jachère agronomique** est multipliée par 4.7 mais sa surface varie au cours de la période étudiée selon les taux de gel imposés par la réglementation. Elle a été multipliée par 9.6 entre 1992 et 1993, année d'instauration de la PAC, puis a baissé de presque 50% en 1997 et 1998 pour se stabiliser aux environs de 12.000 hectares dans les années récentes.

Année	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Taux de gel en %	0	15	20	13.3	10	5	5	10	10	10	10	10
Surface en jachère	2608	25078	22670	18257	11335	6119	6019	9831	9931	12238	11034	12238

évolution surfaces agricoles



*: la *jachère agronomique* est un sol ne donnant lieu à aucune récolte sur l'ensemble de la campagne; ce sol peut rester nu et entretenu par des travaux culturaux ou être occupé soit par un couvert végétal spontané généralement les résidus et repousses de la culture de l'année précédente soit par un couvert végétal semé mais qui n'est pas récolté.

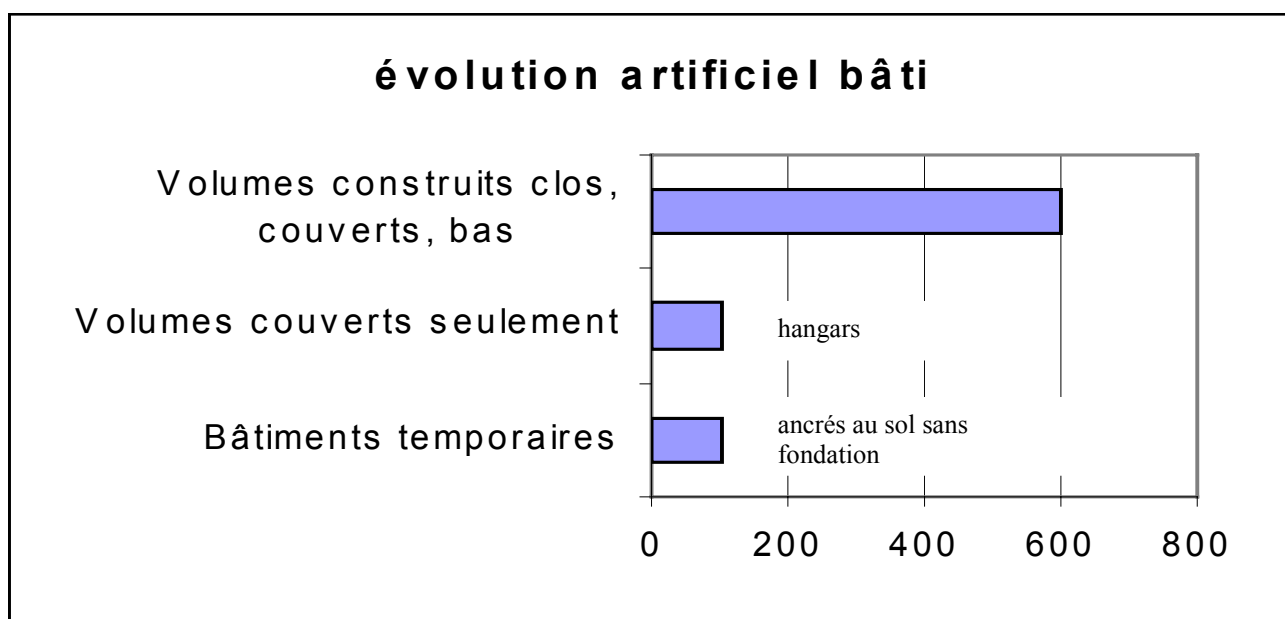
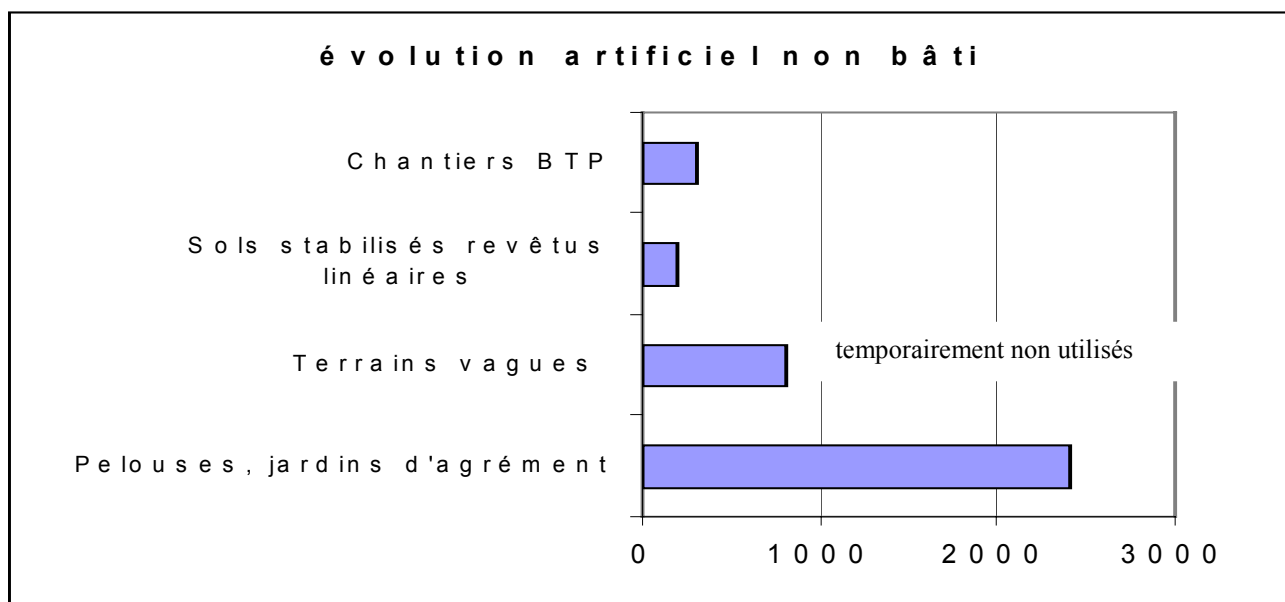
Les surfaces dites " en jachères industrielles"(ex: colza diester...) ne sont pas comprises dans ces chiffres.

3- ESPACES ARTIFICIELS.

Durant la période étudiée, les espaces artificiels gagnent 3800 hectares soit 15%. Et dans cette rubrique c'est l'artificiel non bâti qui gagne le plus de terrain: il augmente de 2970 hectares soit 15.2% tandis que l'artificiel bâti, gagnant 800 hectares, augmente de 24%.

Pour les sols artificiels bâtis, ce sont les volumes construits, clos et couverts de hauteur faible (3 niveaux maximum) qui augmentent le plus (+600 hectares): cette rubrique comporte les bâtiments d'exploitation de ferme, les supermarchés, les maisons individuelles, les immeubles collectifs de moins de 3 étages.

Pour les sols non bâtis, ce sont les jardins et pelouses d'agrément qui s'agrandissent le plus (+2400 hectares). Puis viennent les surfaces temporairement non utilisées de zones urbaines ou industrielles: +800 hectares. Les parcelles à construire sont comprises dans ce poste. Les chantiers de bâtiments, travaux publics augmentent de 300 hectares. Et les chemins et sols linéaires revêtus et stabilisés gagnent 200 hectares.



METHODOLOGIE:

L'enquête annuelle sur l'utilisation du territoire est une enquête réalisée par sondage sur un échantillon constant constitué pour la Meuse de 6 222 points observés par des enquêteurs sur le terrain. Ces points sont repérés sur des photographies aériennes distantes les unes des autres de 6 kilomètres environ; chaque photo comporte 36 points à identifier.

Chaque point caractérise une portion homogène du territoire du point de vue de l'occupation physique du sol répertoriée en 81 postes et de son utilisation fonctionnelle classée en 25 postes regroupés en "naturel", "artificiel" ou "agricole".

Chaque point représente une surface estimée appelée valeur du point; le produit du nombre de points par cette valeur nous fournit une estimation de la surface occupée. L'enquête permet par ailleurs de connaître le devenir de certaines catégories de points d'une année sur l'autre et ainsi d'appréhender l'évolution des différentes utilisations du territoire.

Les chiffres portés dans cet article sont des estimations de surfaces dont le degré de précision est fonction du nombre de points comptabilisés; l'occupation physique agrégée en 30 postes permet de minimiser les erreurs.

Utilisations fonctionnelles:

- productions primaires: agricole, minière, ligneuse, piscicole
- productions secondaires: industrie, énergie
- services et divers: réseaux routiers, ferroviaires, fluviaux, aériens,...; commerces, administrations et collectivités, enseignement, armée, recherche, lieux de culte, équipements sociaux, sportifs, habitat collectif et individuel, décharges, protection du milieu...

Occupations physiques:

-- espaces naturels:

- *eaux permanentes et zones humides*: lacs, étangs, rivières, marais, ...
- *sols à couverture boisée*: bois et forêts (feuillus, résineux, mixtes), surfaces boisées hors forêt (bosquets, arbres épars), peupleraies,...

-- espaces agricoles:

- *sols agricoles*: terres labourables, prairies naturelles et semées, vergers, jachères, vignes, jardins potagers, ...

-- espaces artificiels:

- *sols artificialisés non bâtis*: carrières, dépôts, décharges, espaces et chemins stabilisés ou revêtus, cimetières, jardins d'agrément, ...
- *sols artificialisés bâtis*: volumes construits, serres et abris haut, ouvrages de génie civil ou industriel, ...

Pour en savoir plus....

Contactez le Service Statistique de la DDAF de la Meuse au: 03.29.79.94.60

e- mail: sdsa.ddaf55@agriculture.gouv.fr

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
11, rue Jeanne d'Arc -BP561- 55013 BAR LE DUC Cedex
Tél: 03.29.79.38.20 - Fax: 03.29.79.45.10
e-mail: ddaf55@agriculture.gouv.fr

Directeur de la publication: Alain BAUCHÉ

Réalisation: SDSA Meuse

Prix: 1.5 euro